



## Du nouveau en vue dans les modalités d'accès aux études paramédicales

### Vers la fin des concours?

**Les Ministres de l'enseignement Supérieur et de la santé ont confié une mission** à Monsieur Stéphane Le Bouler, Secrétaire général du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, sur la question de l'intégration des formations de santé à l'université.

Cette mission s'inspire du rapport conjoint de l'IGAS et l'IGAENR paru fin août concernant ces formations et dont trouverez : un [résumé ici](#), le [rapport complet ici](#) + [un article du Monde sur la rénovation de cette filière](#)

**Nous avons pris contact avec le Chef du Département Santé à la DGESIP ainsi que Monsieur Le Bouler que nous rencontrons dans quelques jours.**

**Un autre rendez-vous avec Madame Isabelle Richard, Conseillère Santé de la Ministre de l'Enseignement Supérieur est en cours.**

Nous informerons au fil de l'avancée de nos échanges, les établissements de l'enseignement catholique concernés... en l'état de notre connaissance qui n'est pas forcément complète.

Pour cette raison **nous invitons tous les établissements de l'enseignement catholique concernés à se faire connaître au moyen de [ce lien vers un formulaire de renseignements](#).**

#### **Extrait du résumé du rapport**

« Concernant les autres formations [du secteur paramédical, hors infirmière], il engage les deux ministères à reprendre rapidement et de façon conjointe le processus engagé et à poursuivre prioritairement la réingénierie des formations socles dans une approche qui ne soit plus profession par profession mais interdisciplinaire.

Il met en garde contre le risque d'allongement des études sans adossement à des besoins réels en matière de santé publique et en souligne les forts inconvénients. Il insiste sur l'importance qui s'attache au respect scrupuleux de l'enchaînement

chronologique : élaboration du référentiel d'activités, puis de compétences et, enfin, de formation, tant en ce que concerne les métiers socles que les poursuites d'études au-delà du diplôme de base.

Il distingue clairement expertise, spécialisation, pratique avancée et nouveaux métiers et engage à donner suite au rapport relatif aux métiers de santé de niveau intermédiaire de janvier 2011 avant toute reconnaissance éventuelle de grade universitaire correspondant.

Par ailleurs, il incite à faciliter l'accès à des masters de recherche pluridisciplinaires de tous les professionnels paramédicaux qui souhaitent poursuivre dans cette voie et donne des pistes pour ce faire.

Il fait également des propositions en vue d'améliorer la vie des étudiants et le mode de sélection à l'entrée des formations initiales, dans un souci d'égalité dans l'accès aux formations et dans le déroulement des études. Il insiste sur l'importance de conserver les possibilités d'admission par passerelles universitaires et promotion professionnelle.

Enfin, il fait des recommandations concernant la certification, l'évaluation périodique et l'agrément et engage à avoir une approche intégrée de ces trois éléments. »